

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 8

Votants: 10

Séance du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Vincent BUGAUT, Pascal CHEVRIER, Baptiste DELORME, Monique JOUSSEAU, Isabelle KHERROUFI, Guy MOUREAUX, Guy PERRET, Vincent SERVIGNAT

Représentés: Michel BISSARDON par Monique JOUSSEAU, Bernard CARDON par Guy MOUREAUX

Excuses:

Absents: Christophe DESCOMBIN, Emmanuel DEVAUX, Brigitte JOLY

Secrétaire de séance: Isabelle KHERROUFI

Date d'affichage du procès verbal : *20 octobre 2017.*

Lecture du compte-rendu du 05 Septembre 2017 :

Il est lu par Guy MOUREAUX.

Adopté à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour :

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la motion de l'AMRF sur "l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité".

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1. SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'AMRF SUR " L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ " EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2017 (DE 2017 045) :

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Elle en donne la lecture.

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

2. AFFOUAGES 2017 (DE 2017 046) :

Guy MOUREAUX fait le compte-rendu de sa rencontre avec Mr SAMOUILAN de l'Office National des Forêts (ONF).

L'exploitation de la parcelle 7 sera poursuivie en affouages au prix maintenu de 65 € le lot.

Celle de la parcelle 3 sera poursuivie en cession pour vente directe aux personnes extérieures à la Commune au prix de 7 € le stère abattu et enstéré.

Une parcelle située aux Crêts (11 ares environ) sera vendue aux mêmes conditions.

L'ONF mettra en vente les acacias des parcelles 33 et 34 ainsi que les parcelles 13 J et 14 J pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour que les parcelles 13 J- 14 J - 34 et 36 soient mises en vente aux professionnels et que la parcelle aux Crets soit inscrite en cession pour vente directe au prix de 7 € le stère abattu et enstéré.

Un article sera transmis au journal de Saône et Loire pour la vente pour cession directe.

3. ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT DES EAUX DU HAUT-MÂCONNAIS (DE 2017 047) :

Le Maire propose aux conseillers municipaux le poste de délégué suppléant au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais.

Vincent SERVIGNAT pose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Vincent SERVIGNAT délégué suppléant au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais.

4. ELECTION DU 4ÈME ADJOINT AU MAIRE ET MODIFICATION DE LA COMMISSION N°3 (DE 2017 048) :

Le Maire demande à Vincent SERVIGNAT s'il confirme sa candidature au poste de 4ème Adjoint au Maire de la Commune et si d'autres conseillers sont intéressés.

Seul Monsieur Vincent SERVIGNAT pose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Vincent SERVIGNAT 4ème Adjoint au Maire.

Elle indique également qu'il faut modifier la commission n°3 comme suit :

| Numéro | Nom de la Commission | Vice-Président rapporteur | Membres de la Commission |
|--------|---|---------------------------|---|
| 3 | <u>BATIMENTS - MATERIEL</u> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments communaux • Matériel | Vincent SERVIGNAT | <i>5 Membres :</i> Bernard CARDON Pascal CHEVRIER Vincent BUGAUT Baptiste DELORME Christophe DESCOMBIN |

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification proposée ci-dessus.

5. SYDESL : CHOIX DES LAMPADAIRES :

Le Maire informe le Conseil que les lampes au sodium seront remplacées par des LED, en Vallay et à la Cortière, sans surcoût pour la Commune. Elles ont une durée de vie d'environ 60 000 h et les économies réalisées devraient être d'environ 30%.

Elle présente les différents modèles de lampadaire en Vallay.

6. HORAIRES DE L'ECOLE :

Le Maire informe le Conseil du souhait des enseignants de modifier les horaires des écoles de Plottes et d'Ozenay.

Le Conseil refuse à l'unanimité la proposition faite.

7. RAPPORT ASSAINISSEMENT 2016 (DE 2017 049) :

Le rapport d'assainissement 2016 est lu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'assainissement 2016 présenté.

8. EPAREUSE (DE 2017 050) :

La Commune est susceptible d'acheter une épareuse d'occasion de 2005 qui a environ 700 heures. Pascal CHEVRIER et Vincent SERVIGNAT déclarent que l'essai qui a été fait avec le tracteur communal a été concluant et que la machine est en bon état.

Le propriétaire la vend pour la somme de 6 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter l'épareuse 6 500 €.

9. GRATIFICATION STAGIAIRE (DE 2017 051) :

Le Maire indique au Conseil que Clément PROUVEE est en stage de paysagiste du 02 Octobre au 24 Octobre 2017 et propose aux conseillers de lui donner une gratification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui donner une gratification de 100 €.

10. MARCHÉ DE PLOTTES (DE 2017 052) :

Le Maire fait part d'une demande d'exposant du marché d'été qui souhaitent continuer en hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente sur la Place de l'Orme jusqu'en Avril les 1er dimanches du mois, pour ceux qui le souhaitent.

11. QUESTIONS DIVERSES :

- * Le Maire a autorisé une groupe de théâtre a utiliser gratuitement la salle polyvalente du 09 au 13 Octobre 2017 en contrepartie d'une animation pour les enfants de l'école de Plottes.
- * Le Maire informe le conseil municipal que des cours de relaxation auront lieu à la salle polyvalente les mercredi à 15 H et à 19 H.
- * Isabelle KHERROUFI informe le conseil municipal que Mr LECOMTE recherche un local d'environ 50 m2 pour faire une brasserie.
- * Le prochain flash du Petit Piottat annoncera les principales dates de fin d'année.
- * Le prochain conseil aura lieu le Lundi 13 Novembre 2017 à 19 H 00.

La séance est levée à 21 H 10.

Le Maire,
Monique JOUSSEAU

